# NOTE D'INFORMATION

#### **UPLINE HORIZON DYNAMIQUE**

Nature juridique FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19211 en date du 17/12/2019.

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

e du Marc

013

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca Tél: 05 22 99 71 71 - Fax: 05 22 99 71 75

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: UPLINE HORIZON DYNAMIQUE

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000038507

- Date et référence de l'agrément

: 05/09/2019, GP19155

- Date de création

: 08/11/2019

- Siège social

: 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

- Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

- Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire sis à 101, Boulevard

Mohamed Zerktouni, Casablanca et représenté par Monsieur Othmane TAJEDDINE en sa qualité de Directeur Banque des Marchés de Capitaux.

- Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	CHARGE D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU	0522 20 25 33

- Commissaire aux comptes BENABDELKHALEK

: DELOITTE AUDIT représentée par Monsieur AHMED





#### 11-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OCT

Sensibilité min

: 0.5 (exclu)

Sensibilité max

: 1.1 (inclus)

Indice de référence

: 75% MBI CT + 25% MBI MT tels que publié par BMCE BANK

Objectifs de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule d'investissement ayant un rendement supérieur à celui du marché obligataire court terme.

Ausi, le FCP a pour objectif de surperformer son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Le FCP est un OPCVM "Obligations Court Terme". Dans cette optique, le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations Court Terme ", créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances tout en respectant la règlementation en vigueur. Aussi, cet OPCVM ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM « diversifiés », ni parts d'OPCVM « contractuels.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- Titres de créances Négociables ;
- Obligations;
- Obligations subordonnées ;
- Obligations subordonnées perpétuelles ;
- Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons ;
- Les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ;
- Actions et parts d'OPCVM monétaires et OCT ;
- Titres à l'international;
- Opérations de pension ;
- Prêt-emprunt de titres ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 1 an
- Souscripteurs concernés : Grand public



### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : A compter de la date de commercialisation de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, en cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion du fonds ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), tous les jours avant 10 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La valeur liquidative est calculée le même jour.
- Affectation des résultats : Mixte. Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- Dénomination : Banque Centrale Populaire ;
- Adresse: 101, Bd Zerktouni, Casablanca;
- Téléphone : 05 22 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

 Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.
  - Cas d'exonération :
    - Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume..
- Frais de gestion :
  - 2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1- Commission AMMC	0,025% HT	
2- Commission Dépositaire	0,03% HT	
3- Frais de publicité	20.000 MAD HT	
4- Honoraires du Commissaire aux Comptes	10.000 MAD HT	
5- Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3 600,00 MAD HT	
6- Frais Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur	
7- Prestation de l'établissement de gestion	Frais de Gestion - Commissaire aux Comptes - Publication - AMMC- Dépositaire – Maroclear	

